

« De larges convergences avec les propositions du SNES »

Syndicaliste à l'Université, je partage de larges convergences avec les revendications du SNES.

Je partage également l'ambition du SNES qui est de faire réussir nos élèves dans le cadre d'un service public moderne et renforcé.

Les propositions que j'avance, issues de notre contribution programmatique, « La France en Commun » ont un coût. Nous financerons nos mesures pour l'éducation nationale et plus largement pour les services publics en prenant l'argent là où il se trouve actuellement. Cela passe notamment par un plan de lutte contre l'évasion fiscale (80 milliards d'€), par une taxation accrue des dividendes versés aux actionnaires (56 milliards d'€ versés en 2016) ou bien encore par une réforme de l'impôt en ponctionnant davantage les plus fortunés de notre pays.

Pour porter ces exigences, je me battraï à l'Assemblée de toute mon énergie pour défendre les travailleurs, les fonctionnaires et ainsi m'opposer aux politiques ultra-libérales d'Emmanuel Macron.

Nous regrettons qu'aucune force de gauche n'ait répondu à la proposition PCF pour un d'accord départemental, compliquant ainsi la réalisation de ces propositions.

EMPLOIS ET RECRUTEMENT

Le SNES-FSU demande des créations d'emplois d'enseignants pour permettre de diminuer les effectifs des classes en collège et lycée et améliorer les remplacements, mais aussi de personnels de vie scolaire et de Psy-EN. Il demande également une entrée dans le métier progressive et accompagnée et donc de revoir la formation des stagiaires, avec notamment un service en responsabilité d'un maximum de 6h.

1/ Quelle politique comptez-vous mettre en œuvre pour répondre aux besoins du système éducatif et rendre à nouveau le métier attractif (plan pluriannuel de recrutement, pré-recrutements) ?

Il ne suffit pas d'avoir plus de moyens pour faire réussir tous les élèves, mais c'est indispensable ! Nous agirons pour porter le budget de l'Éducation nationale à 7 % du PIB. Cet effort budgétaire nous permettra de limiter les effectifs dans les classes mais aussi de réaliser des investissements matériels nécessaires, sans confier cette charge aux collectivités locales voire aux partenaires privés, ce qui alimente toujours les inégalités.

Nous mettrons en œuvre un plan pluriannuel de recrutement et de « déprécarisation » dans l'Éducation nationale (enseignants et personnels). Mais il ne suffit pas de créer des postes, il faut les pourvoir ! Pour répondre à la crise de recrutement, nous nous engageons à revaloriser les salaires des métiers de l'éducation. Compte tenu de la qualification des personnels, en particulier des enseignants, il nous semble intolérable de maintenir en l'état le niveau actuel des salaires.

Si ces dernières mesures participeront sans aucun doute à renforcer l'attractivité du métier, elles ne sauraient suffire : la crise de recrutement est aussi une crise du sens du métier d'enseignant. C'est pourquoi nous nous appuyerons sur le rapport de la sénatrice communiste Brigitte Gonthier-Morin (<http://reseau-ecole.pcf.fr/47408>) pour mettre en œuvre un pré-recrutement des enseignants sous statut de la fonction publique un pré-recrutement des enseignants sous statut de la fonction publique. Il s'agit de pré-recruter les futurs enseignants au niveau bac ou licence, de les sécuriser par un statut d'élèves fonctionnaires stagiaires et par un salaire, afin de permettre une entrée progressive dans le métier.

Enfin, nous clarifierons les objectifs du service public d'éducation nationale. Pour redonner du sens au métier d'enseignant, nous engagerons une transformation du système éducatif pour construire une école de l'égalité, assurant la réussite de toutes et tous et construisant une culture commune de haut niveau (nous présentons les principaux aspects de cette transformation dans notre brochure, *L'École en commun* : http://reseau-ecole.pcf.fr/sites/default/files/lecole_en_commun-.pdf).

2/ Quelles sont vos propositions concernant les moyens nécessaires à l'encadrement de la vie scolaire et les personnels qui en ont la charge (CPE, AED, infirmiers et médecins scolaires, assistants sociaux) ?

La réussite scolaire des élèves ne se limite pas au temps de cours. L'existence indispensable d'équipes pluri-professionnelles exige le recrutement de personnels assurant la présence dans chaque établissement de professionnels de l'enfance et de l'adolescence dans le domaine de la santé et du secteur social.

Nous nous engageons à mettre en œuvre un plan de formation et de recrutement pour qu'il n'y ait plus une seule école maternelle et élémentaire sans infirmiers et infirmières, assistants et assistantes sociaux ; pour renforcer la présence de ces personnels dans les collèges et lycées ; recruter des psychologues scolaires et des conseillers d'orientation-psychologues pour répondre aux besoins. Nous entendons favoriser, par des moyens supplémentaires, l'accès des enseignants qui le souhaitent à une formation pour devenir psychologues de l'Éducation nationale.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le SNES-FSU demande la reconnaissance des personnels – concepteurs de leurs métiers – dans leur travail, le respect de leur statut, de leur qualification et de leurs droits, et la prise en compte du travail collectif dans le temps de service. Il demande également une formation continue qui réponde aux attentes et besoins des personnels. Enfin, il demande une cessation progressive d'activité en fin de carrière.

1/ Un obstacle majeur aux apprentissages est le trop grand nombre d'élèves par classe : quelles mesures envisagez-vous pour lutter contre la surcharge des effectifs ?

Nous sommes convaincus que la réduction des effectifs dans les classes est un levier pour la réussite des élèves, notamment ceux des catégories populaires. Nous proposons ainsi un maximum de 20 élèves par classe en éducation prioritaire, de 24 au collège et de 25 au lycée. Nous entendons également favoriser les dédoublements des effectifs et les cours à effectifs réduits, par exemple en langue où nous proposons de ne jamais dépasser 20 élèves.

2/ Quelle est votre conception de la formation des maîtres et de l'entrée dans le métier ?

Pour faire réussir tous les enfants, pour une nouvelle phase de démocratisation scolaire, il faut permettre aux enseignants d'être acteurs de la nécessaire transformation de leurs pratiques. La formation initiale et continue, l'entrée progressive dans le métier, doivent avoir pour objectif de placer les enseignants en position de maîtriser leurs pratiques et de les faire évoluer.

Pour une entrée progressive dans le métier, nous voulons mettre en place un système de **pré-recrutements** (voir plus haut) sous statut de la fonction publique. Nous voulons **relancer la formation initiale**, dans un cadre national, articulant formation disciplinaire, formation professionnelle et recherche. Nous sommes attachés à l'idée que cette formation s'intéresse aux causes de la difficulté scolaire et aux origines des inégalités. Elle doit s'appuyer sur une relance de la recherche en sciences de l'éducation ainsi que sur l'apport des mouvements pédagogiques. C'est pourquoi nous agissons pour le développement de la recherche et le soutien aux mouvements pédagogiques dans leurs diversité. Nous agissons pour la construction d'une **formation continue** qui réponde aux besoins sur le temps de service pour tous les personnels de l'Éducation nationale.

Enfin, nous pensons nécessaire que les enseignants disposent de **temps** pour se former, échanger avec leurs collègues, réfléchir sur leurs pratiques et les faire évoluer. Pour cela, il faut libérer du temps au lieu d'alourdir leur charge de travail et de multiplier leurs tâches. C'est pourquoi nous proposons d'introduire des heures dédiées à la concertation et au travail collectif dans le service des enseignants (par exemple en étendant à l'ensemble des établissements le système de pondération en vigueur dans l'éducation prioritaire). Revalorisation salariale et plan de recrutement devront en outre permettre une limitation du recours aux heures supplémentaires.

AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS

Le SNES-FSU demande le retour à des grilles horaires nationales d'enseignement intégrant des dédoublements et défend la gestion des personnels sous la responsabilité de l'État. Il demande de respecter la liberté pédagogique individuelle et collective des enseignants.

Êtes vous favorable ou non à un élargissement de l'autonomie des établissements ? Si oui, dans quels domaines ?

Le besoin d'autonomie des enseignants (pour développer des expériences pédagogiques, innover dans leurs pratiques) est aujourd'hui instrumentalisé pour imposer l'autonomie financière, la différenciation des programmes et des horaires, la mise en concurrence des établissements, l'adaptation aux réalités locales en lieu et place de l'ambition pour tous. Nous nous sommes toujours opposés à cette politique qui remet en cause l'égalité et le caractère nationale de l'éducation, qui encourage une compétition délétère entre établissements, entre collègues, entre élèves, entre familles, qui a pour conséquence et uniformisation des pratiques et qui ouvre en grand les portes de l'école au privé.

Nous défendons le cadre national du service public et le statut de fonctionnaire, seules garanties d'une véritable liberté pédagogique des enseignants. Nous opposons à l'autonomie des établissements une gestion démocratique, basée sur la coopération et la complémentarité.

L'AMBITION DU SECOND DEGRÉ

LE SNES-FSU demande un second degré cohérent de la Sixième à la Terminale dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans. Cette scolarité devra s'appuyer sur les enseignements disciplinaires ayant le souci de démocratiser, c'est-à-dire de lutter contre les inégalités afin de permettre l'accès à un baccalauréat conforté. L'orientation devra être repensée pour développer l'estime de soi, l'envie d'apprendre, de réussir et construire sa place dans la société.

I/ Quels sont pour vous les objectifs de la scolarité obligatoire ?

Dans une société où les savoirs et la création jouent un rôle de plus en plus important, un effort sans précédent d'éducation est une des conditions majeures pour sortir de la crise, pour donner aux salariés une véritable maîtrise de leur travail, pour permettre à tous les citoyens de construire ensemble les choix qui engagent le pays et le monde. Faire de la place nouvelle des savoirs et de la création un outil d'émancipation individuelle et collective devient une priorité pour le développement même de toute la société.

Tout le monde aujourd'hui se réclame d'une « école de la réussite de tous » et l'expression est dévoyée : il s'agit trop souvent d'une réussite individuelle, en fonction des « talents » de chacun... Bref une réussite qui reproduit les inégalités sociales. Nous affirmons que **tous les élèves sont capables d'apprendre et de progresser.**

Nous ne nous résignons pas à adapter l'enseignement aux capacités, aux talents ou aux goûts des élèves. Un tel choix conduit inévitablement à une école moins émancipatrice – qui ne permet pas aux élèves de sortir de leur culture familiale, de prendre du recul, de se construire dans le partage des différences – et plus inégalitaire : les différences de culture familiale sont naturalisées, essentialisées, figées par ce type d'enseignement. C'est pourquoi nous défendons **une ambition de haut niveau pour tous les élèves.**

Le choix de l'adaptation, prôné par les logiques libérales, a des conséquences en termes de contenus et de pratiques : les contenus, les pédagogies et les parcours sont individualisés, de manière à répondre au mieux aux capacités et aux aspirations de chaque élève. Ce choix de l'individualisation est critiquable, parce qu'il ignore le rôle du collectif dans l'apprentissage : on apprend mieux en classe que tout seul. **Nous affirmons au contraire la nécessité de construire du commun :** des qualifications communes (et pas des « livrets individuels de compétences ») pour que les travailleurs de demain ne soient pas isolés sur le marché du travail ; une culture commune pour permettre le débat démocratique.

Nous sommes convaincus que pour permettre à plus d'enfants de s'appropriier ensemble des savoirs plus complexes, il faut du temps. C'est pourquoi nous défendons, comme vous, une scolarité obligatoire prolongée, de 3 à 18 ans, avec un droit à l'école dès 2 ans pour les familles qui le souhaitent.

2/ Quelles mesures prendrez-vous pour viser partout la mixité scolaire et sociale, réduire les inégalités face aux apprentissages, prévenir et résorber l'échec scolaire ? Quelle politique entendez-vous mener vis-à-vis de l'enseignement privé ?

La lutte contre les inégalités sociales de réussite scolaire est pour nous une priorité politique. Notre projet est celui d'une transformation du système éducatif, pour en finir avec l'école du « mérite » et de la sélection, qui accroît les inégalités ; fonder une école de l'égalité, qui permettra à tous les futurs citoyens de s'approprier des savoirs complexes. Sans décliner ici tous les aspects de ce projet, concentrons-nous sur quelques axes essentiels :

En finir avec l'élitisme et refonder le système éducatif en prenant pour référence l'élève qui n'a que l'école pour réussir à l'école. Cela implique une transformation des contenus et des pratiques dont les enseignants doivent être les premiers acteurs (voir nos propositions sur la formation). Nous proposons notamment la création d'un observatoire national des programmes permettant de les faire évoluer de manière progressive en fonction des retours des acteurs de l'éducation, des chercheurs et de la collectivité ; l'enseignement à égale dignité des cultures technique, professionnelle, scientifique, artistique et sportive dès le début de la scolarité obligatoire ; la construction d'un collège véritablement unique et le refus de toute forme de spécialisation, d'orientation ou de différenciation précoces qui sont la plupart du temps subies par les enfants des classes populaires.

Un plan national de lutte contre les inégalités, avec l'extension à tous les types d'établissement et à toute la durée de la scolarité obligatoire prolongée, de la maternelle au lycée, des politiques d'éducation prioritaire repensées ; le passage d'une logique de zonage qui met les établissements en concurrence à une priorité à l'éducation sur tout le territoire, avec une redistribution de moyens supplémentaires adaptés là où perdurent des inégalités, sans effet de seuil ; l'adoption du principe « rien de trop » : attribuer des moyens supplémentaires ne peut se faire en amputant ce qui existe en matière de dotations ou de rémunérations ; une politique nationale garantissant la gratuité de l'éducation et de tout ce qui est nécessaire aux études (fournitures, manuels, transports, internats...), assortie d'une revalorisation des bourses.

La prise en charge par le service public d'éducation nationale de l'ensemble des apprentissages nécessaires pour réussir à l'école. L'école doit cesser de déléguer aux familles, aux collectivités locales, au corps médical ou aux cours privés le traitement de la difficulté scolaire. C'est à cette condition que l'on pourra en finir avec la culpabilisation des familles et associer réellement les parents, en particulier les parents des milieux populaires, au travail de l'école, pour la réussite de tous les enfants. Nous proposons l'intégration progressive dans l'horaire scolaire de toutes les tâches demandées par l'institution au titre du travail personnel et la construction dans tous les établissements d'équipes pluridisciplinaires chargées du traitement de la grande difficulté scolaire, avec pour objectif l'intégration du traitement de la difficulté dans la classe.

Une politique nationale pour la mixité sociale et scolaire. La mixité sociale et scolaire ne saurait résulter des choix individuels de chacun. Elle doit devenir le cadre obligatoire et garanti par l'État des politiques éducatives. Nous voulons revenir sur l'« assouplissement » de la carte scolaire, qui a produit un système opaque, injuste et inégalitaire, pour construire une politique nationale transparente articulant sectorisation et affectation. Cette politique devra s'appuyer sur un effort pour égaliser l'offre éducative dans les collèges et les lycées. Enfin, l'État doit garantir qu'une même formation débouche sur une qualification égale. C'est pourquoi nous nous opposerons à la réforme du baccalauréat annoncée par Macron et travaillerons au contraire au renforcement du cadre national des formations et des diplômes nationaux.

Lutter contre la ségrégation sociale et scolaire implique d'imposer de nouvelles contraintes à l'enseignement privé. Si notre constitution garantit la liberté de culte, elle ne garantit pas la libre concurrence dans le système éducatif ! Il est possible et légitime de légiférer pour limiter l'expansion du privé quand elle va à l'encontre de l'exigence de mixité. Nous agissons pour mettre fin à l'obligation faite aux collectivités locales de financer l'enseignement privé et limiter les financements facultatifs. Nous nous engagerons pour intégrer l'enseignement privé à la politique de sectorisation. Enfin, nous ouvrirons un débat national sur la légitimité et la possibilité d'intégrer progressivement l'enseignement privé sous contrat au service public d'éducation nationale.

3/ Qu'envisagez-vous pour le collège ? Reviendrez-vous sur la réforme de 2016 ? Si oui, comment et avec quels objectifs ?

Nous nous sommes opposés à la réforme du collège de 2016, non pas, comme les médias et le gouvernement ont essayé de le faire croire, pour sauvegarder des options « élitistes » ou par « anti-pédagogisme » mais parce que cette réforme fait un pas supplémentaire dans le sens de la mise en concurrence des établissements, des personnels et des familles. En confiant 20% de l'emploi du temps des collégiens aux établissements, elle renonce à l'ambition du collège unique et accroît les inégalités.

Nous voulons au contraire relancer cette ambition d'un collège commun à tous les jeunes et construire enfin ce « collège unique » qui n'a, en fait, jamais existé. Cela implique un travail de longue haleine avec l'ensemble de la communauté éducative. C'est pourquoi nous ré-ouvrirons une concertation avec l'ensemble de la communauté éducative pour la démocratisation de la réussite au collège.

Dès l'année prochaine, et avant toute nouvelle réforme, nous prendrons des mesures d'urgence : mesures d'accompagnement des nouveaux programmes ; retour à des horaires disciplinaires nationaux et ambitieux.

4/ Êtes-vous favorable à une réforme du baccalauréat ? Si oui, laquelle ?

Avant toute nouvelle réforme, nous demanderons un bilan de la réforme Chatel du lycée, aujourd'hui largement contestée. Concernant le baccalauréat, nous nous engageons à défendre et à renforcer le cadre national du diplôme : il en va non seulement de la cohérence des formations mais aussi du rôle protecteur du diplôme sur le marché du travail, dès lors qu'il est reconnu dans les conventions collectives. C'est pourquoi nous nous opposerons à la réforme du baccalauréat annoncée par Emmanuel Macron. Comme sa réforme du code du Travail, elle aurait pour effet de précariser et d'isoler les salariés de demain.

CARRIÈRES, SALAIRES, PENSIONS

Le SNES-FSU demande de programmer un plan de rattrapage des salaires et que la plupart des indemnités soient intégrés dans le traitement. Il demande aussi d'améliorer le pouvoir d'achat des retraités.

1/ Êtes-vous favorable à une augmentation des salaires des personnels de l'Éducation Nationale ? Par quels moyens ?

Nous y sommes bien sûr favorables, ainsi qu'à l'intégration de la plupart des indemnités dans le traitement.

Dès le début de la mandature, nous proposons une augmentation du SMIC à 1800 euros brut et l'augmentation en conséquence de chaque premier niveau des grilles, ainsi que le dégel du point d'indice. Ensuite, nous agirons pour l'organisation d'une conférence annuelle de revalorisation des salaires et des qualifications.

2/ Envisagez-vous des mesures d'indexation des pensions de retraite sur les évolutions salariales ?

Nous proposons d'augmenter les retraites à partir d'un principe : un taux de remplacement de 75 % minimum et en aucun cas inférieur au Smic revalorisé pour une carrière complète de travail.

3/ Quelle politique comptez-vous mener pour résorber la précarité dans le second degré de l'Éducation nationale (accès au statut par titularisation, gestion...) ?

La précarité dans l'Éducation nationale est un problème non seulement pour ceux qui la subissent, mais pour l'ensemble des personnels et pour les élèves. Cependant, les plans réguliers de titularisation ne sont jamais parvenus à régler le problème d'ensemble : si une génération de précaires voyait ses conditions de travail s'améliorer, elle était immédiatement remplacée par de nouveaux précaires, plus nombreux. C'est pourquoi nous proposons un plan de « déprécarisation » dans l'Éducation nationale, articulant formation professionnelle, intégration par liste d'aptitude, création de concours spécifiques et de nouveaux métiers, assorti d'une limitation stricte du recours au CDD et d'un plan ambitieux de créations de postes et de pré-recrutements (voir plus haut).

SPECIFICITES ACADEMIQUES

1/ Politique des langues : Êtes-vous favorable au bilinguisme ? Avec quels moyens ?

Comment comptez-vous garantir un accès plus large aux langues dans toute leur diversité (espagnol, portugais, italien, arabe, russe, turc, etc) ?

Nous sommes favorables à l'ouverture d'un débat sur la place du bilinguisme dans notre système éducatif.

Nous trouvons regrettable que la question du bilinguisme soit bien souvent réduite au tandem « français – allemand » et qu'il soit parfois utilisé comme un outil pour éviter la mixité sociale comme c'est parfois le cas.

Dans le cadre de ce débat, nous voulons mettre en discussion avec les organisations syndicales, des solutions pour dépasser la situation actuelle, où nous constatons que les moyens attribués au bilinguisme peuvent conduire à réduire ceux des monolingues et ainsi réduire les projets menés chez les monolingues.

Le PCF soutient le développement des *langues et des cultures régionales*. Il est favorable à la signature par la France de la charte européenne des langues régionales. Sur cet aspect particulier, nous souhaitons ouvrir un grand débat régional sur la place du bilinguisme en Alsace. Nous considérons que les cultures et les langues régionales ont vocation à être enseignées dans l'éducation nationale dans des conditions encore à définir avec tous les acteurs concernés.

2/ Laïcité : Quelle est votre position sur l'enseignement religieux en Alsace ?

Profondément attachés aux valeurs républicaines, nous défendons sans hésitation la laïcité. Aussi, il nous paraît de la plus haute importance de faire évoluer le statut scolaire local, par une très large concertation, afin d'aller progressivement vers sa suppression. Quant au concordat dans son ensemble, nous pensons que c'est par l'engagement d'un processus consultatif permettant un large débat dans les départements concernés par le Concordat, que devront être définies les évolutions jugées nécessaires. En effet, nous estimons que toute procédure autoritaire employée dans ces domaines encouragerait le repli régionaliste et favoriserait les communautarismes.

3/ Apprentissage : Quelle place réserverez-vous à l'apprentissage ? Selon vous, faut-il rattacher l'intégralité des formations par apprentissage au service public d'éducation ?

L'apprentissage, tant vanté, pose de nombreux problèmes. Un problème d'efficacité d'abord : le taux d'échec en apprentissage est aujourd'hui très supérieur à celui des formations équivalentes dans les lycées professionnels. Un problème d'ambition, ensuite : quelle éducation l'apprentissage délivre-t-il ? Est-il légitime de déléguer l'éducation des élèves les plus en difficulté à des entreprises privées ? Peut-on espérer qu'ils y recevront une éducation émancipatrice ? Enfin, un problème de temporalité : à 16 ans, les élèves sont trop jeunes et trop démunis pour être lancés dans le monde du travail, sans être formés à leurs droits. C'est pourquoi nous agissons pour la suppression de l'apprentissage avant la fin de la scolarité obligatoire.

4/ Orientation : Engagez-vous un plan de reprise par l'État des CIO départementaux ou financés actuellement par les collectivités locales ? Cela afin de garantir à toutes les familles un service public d'orientation de proximité ?

Comme nous l'avons déjà souligné, nous souhaitons faire de l'orientation un moyen d'ouvrir à tous les élèves le champ des possibles. Cette ambition ne peut aboutir qu'en renforçant sa place dans le service public d'éducation nationale. Nous pensons que c'est bel et bien à l'État de prendre en charge des missions de service public de cette ampleur.